

Le 21 novembre 2012 :

Le Comité directeur proclame la date de l'Assemblée Générale prévue pour les élections du Comité Départemental de Tourisme Equestre (CDE 95).

Le 05 décembre 2012 :

Le CDTE 95 communique aux Membres de l'Assemblée Générale les informations suivantes :

- La date des élections,
- La date limite de dépôt des listes de candidatures à la présidence et au Comité directeur,
- Les conditions de candidature,
- Les modalités électorales.

Le 19 décembre 2012 :

Les candidatures au Comité Directeur doivent être déposées au siège du CDTE 95 par un Membre de la liste.

Le 20 décembre 2012 :

Le Président du comité départemental, sur avis de la Commission de Surveillance des opérations de vote, valide et arrête les listes des candidats à la Présidence et au Comité Directeur.

Le 29 décembre 2012 :

Le CDTE 95, sur avis de la Commission de surveillance des opérations de vote, adresse aux Membres de l'Assemblée Générale la convocation, le lieu de l'Assemblée Générale élective, les listes des candidats à la présidence et au Comité Directeur et les documents de vote.

Le 21 janvier 2013 :

La campagne électorale est close

Le 28 janvier 2013 :

Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et élective 2012.

Vote des Membres de l'Assemblée Générale sur place ou accusé des votes par correspondance.

Le 18 février 2013 :

Si non quorum le 28 janvier 2013, Assemblée Générale Ordinaire et élective 2012, sans condition de quorum.